

AVIS CSRPN N°AURA-2019-Exp-029

AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE

Conseil Scientifique Régional de du patrimoine naturel AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Référence du Projet (N° ONAGRE) : 2019-04-17-00574

Dénomination du projet : Prélèvement de feuilles et récolte de graines de Primevères du Piémont

Lieu des opérations : Département de la Savoie : communes de Bramans, Bessans, Bonneval-sur-Arc et Villaroger

Bénéficiaire : Florian Boucher, chercheur au LECA de l'université de Grenoble-Alpes

MOTIVATION OU CONDITIONS

Dans le cadre d'un travail de recherche collaboratif avec le PN des Écrins, M. Florian Boucher, doctorant en biologie évolutive sollicite une autorisation pour la récolte de matériel frais (feuilles) de Primevère du Piémont avec extraction de l'ADN pour analyses génétiques et établissement d'une collection vivante, à partir des graines récoltées, hébergée au jardin du Lautaret de l'université qui permet de poursuivre les travaux de recherche sans avoir à prélever dans le milieu naturel.

La demande est faite sur le département de la Savoie, 4 communes dont 3 situées en cœur du Parc Naturel de la Vanoise et dont l'avis du directeur du parc a été sollicité.

Prélèvement de 2 feuilles sur 15 individus différents et sur chaque site ; prélèvement d'un individu entier sur chaque site qui intégrera l'herbier de l'université de Grenoble Alpes ; récolte des graines sur 60 individus (15 par site) et semées au jardin du Lautaret pour établir une collection permanente de plantes. Les prélèvements sont prévus à compter de début juillet et jusqu'à fin septembre.

2 personnes sont à habilitier pour la récolte des feuilles et des graines : M. Florian Boucher, maître de conférence qui assurera également l'analyse génétique et les suivis de la collection permanente de plante ; Cédric Dentant botaniste qui collectera les échantillons sur le terrain.

Le CBNA a rendu un avis positif, l'étude apportera des résultats particulièrement intéressants pour la conservation de ces espèces.

Le CSRPN émet un avis favorable compte tenu du bien-fondé de la demande, de la pertinence du protocole des opérations et de la qualification des membres de l'équipe projet. Au terme de l'étude, un bilan des prélèvements et des résultats devra être adressé au Conservatoire botanique national Alpin et à la DREAL Aura.

EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE

AVIS FAVORABLE

FAVORABLE SOUS CONDITIONS

DÉFAVORABLE

FAIT LE 05-06-2019

SIGNATURE

L'expert délégué flore de la commission Alpes-Ain
du CSRPN Auvergne Rhône-Alpes

